



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

COMMUNE DE SAINT ABRAHAM

Depuis l'entrée en vigueur de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est obligatoirement jointe au budget primitif et au compte administratif des collectivités territoriales afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note de présentation brève et synthétique s'applique à l'ensemble des communes, des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, et des départements.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera, disponible sur le site internet de la commune.

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- Présente les résultats comptables de l'exercice ;
- Est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DE LA COMMUNE

Pour l'exercice 2023 :

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 446 262.16 € et les recettes à 444 527.28 €.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 541 509.50 € et les recettes à 342 713.41 €

QUELQUES RATIOS

- Dépenses réelles de fonctionnement / Population : 754.49 €
- Dépenses d'équipement brut/population : 718.14 €
- Recettes réelles de fonctionnement / Population : 805.30 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

RECETTES

Les recettes s'élèvent à 444 527.28 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRES	Pour mémoire BUDGET 2023	Réalisé en 2023
013 – Atténuation de charges	2 698 €	154.70 €
70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	17 955.43 €	30 165.09 €
73 – impôts et taxes	229 600 €	101 575.92 €
731 – impositions directes	0 €	204 444 €
74- dotations, subventions et participations	104 500 €	92 740.78 €
75 – autres produits de gestion courante	36 210 €	15 444.71 €
76 – produits financiers	2 001 €	2.08 €
77- produits exceptionnels	0 €	0 €
002- résultat de fonctionnement reporté	282 035.57 €	282 035.57 €
TOTAL	675 000 €	444 527.28 € (le chapitre 002 ne s'exécute pas)

LA FISCALITÉ

En ce qui concerne les ménages, les taux des impôts votés en mars 2023 étaient les suivants :

- taxe d'habitation : 14.32 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 42.89 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 58.44 %

DÉPENSES

Les dépenses de fonctionnement 2023 s'élèvent à 446 262.16 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	Pour mémoire BUDGET 2023	Réalisé en 2023
011- charges à caractère général	121 600 €	116 919.23 €
012 – charges de personnel et frais assimilés	130 900 €	127 767.19 €
014 – atténuation de produits		
65 – autres charges de gestion courante	170 575 €	159 917.50 €
66 – charges financières	11 780 €	11 777.13
68 – dotations aux provisions semi-budgétaires	500 €	500 €
023 – Virement à l'investissement	230 263 €	230 263 €
042 – opérations d'ordre de transfert entre sections	29 382 €	29 381.11 €
TOTAL	695 000 €	446 262.16 € (le chapitre 023 ne s'exécute pas)

EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITÉ

Au 31/12/2023, les effectifs de la commune se répartissent comme suit :

- Agents titulaires :
 - o Catégorie C : 3 agents
 - o Catégorie B : 1 agent

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Les recettes s'élèvent à 342 713.41 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	Pour mémoire BUDGET 2023	Réalisé en 2023
001-Solde d'exécution de la section reporté	157 641.33 €	157 641.33 €
10 – dotations, fonds divers et réserves	17 796.63 €	22 651.69 €
13 – Subventions d'investissement	419 867.04 €	167 912.61 €
021 – virement du fonctionnement	230 263 €	230 263 €
040 – opérations d'ordre de transfert entre les sections	29 382 €	29 381.11 €
041- opérations patrimoniales	122 800 €	122 768 €
TOTAL	977 750 €	342 713.41 € (les chapitres 001 et 021 ne s'exécutent pas)

DÉPENSES

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des bâtiments déjà existants, soit sur des structures en cours de création.

Les dépenses s'élèvent à 541 509.50 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	Pour mémoire BUDGET 2023	Réalisé en 2023
10 – dotations, fonds divers et réserves	2 727.65 €	0 €
20- immobilisations incorporelles	98 432 €	22 112.45 €
204 – Subventions d'équipement versées	172 612.45 €	31 302.61 €
21 – immobilisations corporelles	116 084.20 €	27 451.82 €
23- immobilisations en cours	442 762.70 €	315 543.37 €
16- emprunts et dettes assimilées	22 331 €	22 330.95 €
041 – opérations patrimoniales	122 800 €	122 768 €
TOTAL	977 750 €	541 509.50 €

ETAT DE LA DETTE

L'endettement de la commune se compose de cinq emprunts, deux pour le budget commune, deux pour le budget de l'assainissement et un pour le lotissement Clos du Verger

Au titre de l'année 2023 la collectivité a remboursé :

Budget commune : 22 330.95 € en capital et 11 777.13 € en intérêts

Budget assainissement : 8 940.30 € en capital et 5 520.46 € en intérêts

Budget lotissement clos du verger : 5 175.50 € en intérêts

PRINCIPALES DÉPENSES 2023 REALISÉES

- Travaux d'entretien de voirie pour 36 339.35 €
- immobilisations incorporelles pour 22 112.45 € dont les principales dépenses sont : étude pour l'aménagement de l'étang, révision de la carte communale, étude patrimoniale sur l'église Saint-Etienne, étude préalable à la restauration de la statue la Vierge à l'enfant
- subventions d'équipement versées pour 31 302.61 € dont les principales dépenses sont de l'effacement de réseaux rue des écoles et une extension électrique sur le village de La Boë
- immobilisations corporelles pour 27 421.82 € dont les principales dépenses sont de l'enfouissement de réseaux rue des écoles, des acquisitions de matériels techniques et informatiques
- immobilisations en cours pour 315 543.67 € dont les principales dépenses sont les travaux d'aménagement de la rue des écoles,

LES RESTES A REALISER AU 31 DECEMBRE 2023

Au 31 décembre 2023, les restes à réaliser qui correspondent aux dépenses d'investissement engagées mais non payées et les recettes d'investissement à percevoir mais non versées sont les suivants, récapitulés par chapitre :

Chapitre	Montant total des RAR
20 – immobilisations incorporelles (sauf 204)	51 825 €
204 – Subventions d'équipement versées	229 €
21 – immobilisations corporelles	69 434.12 €
23 – immobilisations en cours (sauf 2324)	70 154.30 €
TOTAL RAR-DÉPENSES : 191 642.42 €	
13 – subventions d'investissement	178 907.27 €
TOTAL RAR-RECETTES : 178 907.27 €	

BUDGET D'ASSAINISSEMENT

Ce budget spécifique est dédié à la gestion de l'assainissement collectif de la commune, il est assujéti à la TVA et le service est assuré par la commune sous forme de régie.

Le budget comporte, comme le budget principal, une section d'exploitation (fonctionnement) et une section d'investissement.

Pour l'exercice 2023 :

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 32 271.21 € et les recettes à 79 695.56 €

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 35 342.89 € Et les recettes à 32 457.48 €

BUDGET LOTISSEMENT LE VALLET

Ce budget spécifique est dédié à la gestion du lotissement Le Vallet, il est assujetti à la TVA, ce budget a été dissout en cours d'exercice, l'ensemble des terrains ayant été vendu.

Pour l'exercice 2023 :

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 0 € et les recettes à 17 255.26 €

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 4 788 € et les recettes à 0 €

BUDGET LOTISSEMENT clos du verger

Ce budget spécifique est dédié à la gestion du lotissement clos du verger, il est assujetti à la TVA.

Le budget comporte, comme pour le budget principal, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Néanmoins, pour cette dernière, ce type de budget relève d'une comptabilité particulière, les terrains aménagés ne sont pas retracés dans des comptes d'immobilisations car l'objectif d'une opération de lotissement n'est pas d'immobiliser des terrains mais de les vendre, la valeur de ces terrains est décrite dans les comptes de stocks.

Pour l'exercice 2023 :

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 116 903.07 € et les recettes à 116 903.07 €

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 111 727.57 € et les recettes à 102 567.07€

RÉSULTATS DE CLOTURE 2023

Pour 2023, les résultats de clôture sont les suivants :

<i>Budget</i>	<i>Section de fonctionnement</i>	<i>Section d'investissement</i>
Budget principal	+ 280 300.69 €	-41 154.76 €
Budget de l'assainissement collectif	+47 424.35 €	-39 603.79 €
Budget Lotissement Le Vallet (dissolution en cours d'exercice 2023, les résultats indiqués sont ceux tel qu'indiqués au moment de la clôture)	0 €	0 €
Budget Lotissement Clos du Verger	-20€	+ 35 272.43 €